

ÉCHANGE DE NOTES (LE 10 OCTOBRE 1961) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA
RENOUVELANT POUR UN AN À PARTIR DU 11 OCTOBRE 1961 LE MODUS
VIVENDI COMMERCIAL SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 1950.*

(Traduction)

I

Le Chargé d'affaires par intérim du Canada au Venezuela au Ministre par
intérim des Relations extérieures du Venezuela.

AMBASSADE DU CANADA

Caracas, le 10 octobre 1961

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer au *Modus vivendi* qui régit les échanges commerciaux entre le Canada et le Venezuela, et qui deviendra caduc le 11 de ce mois.

Le Gouvernement canadien estime que dans le courant de l'année dernière, ce *Modus vivendi* a favorisé l'essor des relations commerciales entre le Venezuela et le Canada, et qu'il pourrait être avantageusement prorogé pendant une nouvelle période de douze mois. J'ai donc l'honneur de proposer à Votre Excellence une prorogation de ce *Modus vivendi* jusqu'au 11 octobre 1962.

Si le Gouvernement vénézuélien approuve cette proposition, la présente Note et la réponse que Votre Excellence voudra bien m'adresser pourraient constituer entre les Gouvernements du Canada et de la République du Venezuela un accord portant prorogation pour une année supplémentaire du *Modus vivendi* du 11 octobre 1950.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Chargé d'affaires a.i.

A. D. ROSS

Son Excellence

Monsieur Francisco Alvarez Chacin

Ministre par intérim des Relations extérieures

Caracas

* Recueil des Traités 1950 N° 16.